

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
ECURIE - Commune

Séance du samedi 29 mars 2025

Délibération N° DE_2025_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 24/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE, Marc DERAMBURE, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI
Représentés : Marck MERCIER représenté par Bruno BRULIN

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Bruno BRULIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Compte Epargne Temps

Le **compte épargne-temps (CET)** permet aux salariés d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises, ou des sommes qu'il y a affectées.

Au 31 janvier de l'année suivante, les congés non pris sont perdus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ
Président de séance

Bruno BRULIN
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025 Date de réception de l'AR: 04/04/2025 062-216202903-DE_2025_008-DE A G E D I
--